

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 9-2024

du lundi 9 décembre 2024

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 54

Excusées : 11

Retard : 5

Absents : 4

Démissions : -

Future admission : -

Total : 74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal du 11 novembre 2024

3. Correspondance

4. Communications du bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentations

8. Elections complémentaires

9. Postulat PO-05-2024 : « Relancer le projet de réaménagement des jardins familiaux et la renaturation du cours d'eau » – déposé par Olivier Amblet et Consorts pour examen en séance de commission

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le postulat PO-05-2024,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- de renvoyer le postulat PO-05-2024 à la Municipalité.

VOTE : le renvoi du postulat PO-05-2024 à la Municipalité est accepté à une large majorité, moins 2 abstentions.

10. Préavis N° 20-2024 au Conseil communal sollicitant un crédit-cadre d'un montant de CHF 3'750'000.- pour les travaux de menue importance des bâtiments communaux pour la période 2025-2029

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal no 20-2024,
- ouï les rapports des commissions ad hoc et des finances chargées d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder un crédit-cadre de CHF 3'750'000.- TTC pour les travaux de menue importance des bâtiments communaux pour la période 2025 – 2029 ;
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
3. de financer ces dépenses complémentaires par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que la charge d'amortissement, la première année, sera de l'ordre de CHF 105'000.-.

VOTE : les conclusions du préavis municipal no 20-2024 sont acceptées à une large majorité, moins 5 abstentions

11. Préavis 21-2024 : Budget 2025

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 21-2024, le budget 2025 de la STEP de Vidy et le budget 2025 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly de CHF 1'642'000.-- figurant sous 3526.003-4600 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy et d'approuver le budget 2025 de ladite STEP ;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly de CHF 296'800.-- sous 3521.001-6500 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'approuver le budget 2025 dudit organisme ;
3. d'approuver le budget ordinaire de la Commune de Prilly pour l'année 2025 présentant un excédent de charges de CHF 5'611'754.-- après amendements.

VOTE : les conclusions amendées du préavis municipal no 21-2024 sont refusées par 27 voix contre, 26 voix pour, 6 abstentions

12. Motions, postulats, interpellations et projets

13. Questions et divers

14. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 22h23